

Mamirolle

Actus

N°46 - Février 2019

Réouverture d'un commerce de proximité le 6 mars 2019



Steve Chevassu, 25 ans, avec le soutien de l'enseigne Carrefour et de la Mairie de Mamirolle, ouvre une supérette Proxi, au centre commercial, à la place du Vival fermé depuis plus d'un an.

L'ouverture annoncée pour le 13 février a dû être décalée au 6 mars suite à un retard d'acheminement de matériel.

La mairie, avec l'aval du Conseil Municipal, a fait effectuer par les services techniques municipaux des travaux d'isolation et de rafraîchissement du local et offre six mois et demi de loyer pour aider à l'installation de ce commerce.

Steve, après une formation dans l'alimentaire, titulaire d'un CAP et d'un Brevet Professionnel en cuisine, apprenti à l'hôtel de France à Ornans, s'oriente vers la grande distribution. Fort de 7 ans d'expérience en tant que vendeur dans différents rayons : charcuterie et fromage à la coupe, boulangerie, pâtisserie, dans plusieurs grandes surfaces, Hyper U de Pontarlier, Super U d'Ornans, Intermarché, décide de se lancer et de créer sa propre entreprise : SARL Chevassu dont il est le gérant.

S'il a choisi l'enseigne Proxi, franchise de Carrefour, c'est que cette enseigne s'est donnée pour mission de dynamiser le milieu rural avec un lieu convivial où l'on rend des services également dans des magasins de petit format organisés autour d'un point fort attractif comme les fruits et légumes, les produits frais, fromages et charcuteries à la coupe... et aussi car Proxi lui laisse la liberté de choisir ses fournisseurs de proximité, tels : produits du Saugat, Comté de

Marcel Petite, Perrin Edel de Cléron, Lehmann, boissons Rieme, miel de Grandfontaine, Produits bio de la marque Bio Carrefour...

Dans un proche avenir, il va prendre contact avec les producteurs du village et proches alentours pour nous proposer, si accord, leurs produits... Mais laissons-lui le temps de s'installer.

De plus, votre Proxi proposera une gamme de produits d'épicerie spécifiques haut de gamme de marque Carrefour, Reflets de France et Grand Jury... à prix raisonnables ainsi que divers services : pains et viennoiseries cuits sur place, vente de bouteilles de gaz, relais colis, poulets rôtis et truites fraîches de la région les vendredis et samedis. Viande de Presta-découpe de Boussières et également un petit rayon fleurs, du petit électroménager...

Il offrira également la possibilité de commandes téléphoniques et, dans un deuxième temps, dès qu'il pourra embaucher, il effectuera des livraisons à domicile.

Steve souhaite qu'on vienne à Proxi parce qu'il y a de tout et du choix, des produits de qualité, frais... et pas seulement pour des courses de dépannage même s'il est bien conscient que l'on ne fera pas toutes ses courses chez lui. J'ajouterais que si l'on veut garder une épicerie au village pour nos anciens et pour nous tous, il faut que chaque foyer se mobilise et y effectue quelques courses chaque semaine. **Faire ses courses à Mamirolle, c'est à la fois un acte solidaire, de développement durable, bon pour l'environnement et la santé : moins d'essence, on peut même y aller à pied et rencontrer ses voisins, discuter ...**

Horaires d'ouverture Proxi

- Du mardi au vendredi ..7h30 - 12h30 et 14h30 - 19h00
- Le samedi 8h30 - 18h00

Tél. 03 81 66 74 87

Page Facebook Proxi Mamirolle

Les municipales

CM des 13/12/18 et 21/12/18
Etat civil
Deux Gagnantes à la MSAP
Infos circulation
Eau et assainissement en 2019

Les associations

De Ma Bulle à ta plume
Flamenco et Victor Hugo
AG «A vos Masques»
Vœux de Familles Rurales

Les entreprises Ouverture de Proxi

Conseil Municipal du 13/12/2018

Suppression d'un poste de technicien et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

L'avancement de grade est la promotion d'un fonctionnaire à un grade supérieur d'un même cadre d'emploi. Comme chaque année, il est procédé à l'examen des tableaux annuels d'avancement de grade. Un agent remplit toutes les conditions statutaires requises pour être promu au grade supérieur. Pour permettre la nomination de cet agent dans le cadre des tableaux d'avancement de grade 2019, il convient de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe. Considérant la qualité du travail fourni par cet agent et son implication dans son travail, le Conseil Municipal supprime le poste de technicien et crée un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 01/02/2019.

Mise à jour des statuts de la CAGB

L'extension des compétences de la CAGB a été validée par délibérations concordantes du Conseil communautaire du 29/06/2018 et de la majorité qualifiée des communes membres, puis entérinée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2018, à effet du 01/01/2019. Toutefois, des évolutions législatives et jurisprudentielles nécessitent de mettre à jour les statuts de la CAGB sur la rédaction de certaines compétences. En outre, d'autres compétences doivent être précisées. Dans ce cadre, le Conseil communautaire du 15/11/2018 s'est prononcé favorablement sur la mise à jour des statuts de la CAGB sur les points suivants :

- Article 1 : Actualisation de la liste des communes membres de la CAGB suite à la création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaudefontaine,
- Article 6.1 : modification de la rédaction des compétences en matière d'assainissement, eaux pluviales, distribution publique d'électricité, abris voyageurs, aires d'accueil des gens du voyage,
- Article 6.2 : modification de la rédaction des compétences en matière d'aménagement numérique et d'activités de pleine nature.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur la modification des articles 1 et 6 des statuts de la CAGB.

Finances communales : budget prévisionnel 2019 de la ludothèque « La Toupie »

Le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel 2019 de la ludothèque « La Toupie » proposé par la Fédération Familles Rurales et qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de 8 991 €.

La participation prévisionnelle de la commune, avant subvention de la CAF, s'établit à 7 813.67 Euros.

Signature de la convention relative à l'attribution d'une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental du Doubs pour l'amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie

Le Maire a déposé, en mars 2017, une demande d'aide financière à hauteur de 40 % pour la réalisation de travaux d'infrastructure forestière afin de permettre à la commune l'exploitation de certains bois. Une convention relative à l'attribution d'une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental du Doubs a été rédigée. Cette convention acte l'engagement financier de la Région et du Département à hauteur de 7 910.49 € pour un montant maximal de travaux de 19 776.24 €. L'ONF a lancé un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux. L'ouverture des plis s'effectuera en mairie en début de l'année 2019. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention susmentionnée.

Conseil Municipal du 21/12/2018

Galerie commerciale : cellules n°3 et n°4 – Signature d'un bail avec la SARL CHEVASSU

M. CHEVASSU Steve demande au maire la location des cellules n° 3 et 4 de la galerie commerciale pour exercer l'activité de commerce d'alimentation générale. Etant donné les difficultés financières rencontrées par chaque exploitant de commerce d'alimentation dans ces cellules, le Maire propose de prendre les mesures d'aide à l'installation suivantes :

- mise à disposition gratuite des locaux à compter du 11/01/2019 afin de procéder aux aménagements liés à son activité,
- exonération de loyer pendant environ six mois et demi à compter de la date prévisionnelle d'exploitation du fonds de commerce le 13/02/2019.

Considérant que l'implantation d'un commerce d'alimentation générale sur la commune peut être qualifiée de service de proximité répondant aux besoins de la population et notamment des personnes âgées ou sans véhicule, le Conseil Municipal décide de louer, à compter du 11/01/2019, les cellules n°3 et 4 de la galerie commerciale à la SARL CHEVASSU.

Caractéristiques du bail :

Description des locaux : cellules commerciales n°3 et 4 d'une surface de 104 m² chacune environ pour une durée de 9 ans.

Loyer : Mise à disposition gratuite des locaux à compter du 11/01/2019 afin de permettre à M. CHEVASSU de procéder aux aménagements nécessaires liés à son activité.

Exonération de loyer pendant environ 6 mois et demi à compter de la date d'exploitation du fonds le 13/02/2019.

Application d'un loyer de 462 € HT à compter du 01/09/2019 payable d'avance le 1^{er} jour de chaque mois.

Dépôt de garantie : 462 € (correspondant à un mois de loyer).

Signature de la convention de gestion des services d'entretien de la voirie entre la commune et la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exercera, à compter du 01/01/2019, en lieu et place des communes membres, les compétences « voirie », « parcs

et aires de stationnement » et « signalisation ».

Ainsi, les modalités d'exercice des compétences reconnaissent un principe de subsidiarité qui se traduit par la signature d'une convention de gestion des services d'entretien passée entre le Grand Besançon et chacune des 68 communes membres. Sur le fondement de l'article L.5216-7-1 du CGCT, la convention de gestion précise les missions assurées par les communes. La rémunération de ces missions en année 0 correspond à 95 % de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie » hors missions éclairage public et ouvrages d'art qui restent exercées par le Grand Besançon et hors consommations liées à l'éclairage public.

Le chapitre 1 de la convention précise l'exercice des compétences liées à la voirie.

L'annexe 1 liste les missions et l'annexe 3 cartographie pour chaque commune les voies, parcs et aires de stationnement concernés par la convention. La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice des missions qui lui sont confiées en s'appuyant sur :

- Les prestations assurées en régie par la Commune, par du personnel affecté par celle-ci aux dites missions ;
- Les moyens matériels nécessaires à leur exercice ;
- Les contrats passés par la Commune pour leur exercice.

Pour l'exercice des missions confiées au titre de la convention, le Grand Besançon versera à la Commune une somme forfaitaire égale à 95 % du montant définitif de l'attribution de compensation « Entretien courant de voirie », tel que calculé par la CLECT pour l'évaluation du transfert des compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ». Cette somme sera par la suite indexée annuellement, et ajustée le cas échéant par avenant en cas d'extension du périmètre de voiries et aires de stationnement transféré. La Commune établira un bilan annuel sur l'exécution de la convention.

Le chapitre 2 présente les dispositions propres à l'éclairage public.

L'entretien et le renouvellement des dispositifs d'éclairage public accessoires de voirie relèvent de la compétence du Grand Besançon, qui en assurera le suivi technique et la charge financière. Chaque commune choisit le niveau de service assuré par le Grand Besançon selon le détail présenté en annexe 2. Le montant de l'attribution de compensation relative au transfert de la compétence voirie prend en compte ce niveau de service déterminé. Ainsi la commune peut-elle choisir, en matière d'éclairage public, entre un niveau de service « réduit » (15 € par point lumineux) ou un niveau de service « basique » (25 € par point lumineux).

Le montant de la convention pourra être modulé, à la hausse ou à la baisse, par :

- Toute modification du niveau de service d'entretien, sur décision de la Commune ;
- Toute modification du régime d'allumage ou d'extinction nocturne engendrant des économies ou dépenses supplémentaires, sur décision de la Commune ;
- Les remboursements de consommation des équipements hors éclairage public transféré, pour chaque contrat d'énergie, sur la base de l'inventaire qui a servi d'assiette au calcul des AC.

La convention entrera en vigueur le 01/01/2019 pour une durée d'un an renouvelable trois fois de manière tacite.

Les membres du Conseil Municipal :

- choisissent le niveau de service « réduit » en matière d'éclairage public soit 15 € par point lumineux au 1^{er} janvier 2019
- se prononcent favorablement sur les modalités d'exercice des missions confiées aux communes dans la convention de gestion des services d'entretien « Voirie », « Parcs et aires de stationnement » et « Signalisation ».

Demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs – création d'un plateau surélevé – Rue du Stade – RD n° 410

La rue du Stade étant rectiligne, elle présente un risque élevé d'accident en raison de la vitesse excessive des automobilistes. La mise en place du radar pédagogique dans cette rue n'a eu aucun impact sur le comportement dangereux des automobilistes. En conséquence, le Maire souhaite procéder à la création d'un plateau surélevé dans cette rue afin d'en réduire la vitesse. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental du Doubs au titre des aménagements de sécurité. Les membres du Conseil Municipal s'engagent à réaliser les travaux pour 13 134.50 € HT soit 15 761.40 € TTC, mandatent le Maire pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs et approuvent le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental	25 %	3283.63 €
Fonds propres	75 %	9850.87 €

Urbanisme

Dépôt de PC

- SCI MELOPHE/Entreprise BD Product, extension d'un bâtiment industriel : création de bureaux et d'ateliers,
- BONGAIN Antoine et TUGRUL Hulya, construction d'une maison d'habitation de 129.74 m² et d'un garage de 35.73 m².

Dépôt de DP

- NAPPEY Stéphanie, construction d'une piscine enterrée de 32 m²,
- DAVID Emmanuel, installation de panneaux photovoltaïques en toiture,
- JACQUOT David, construction d'une véranda de 15.40 m².

Demande de CU d'information

- Me COMPAGNE, section AH n°236 et n°237,
- Me COMPAGNE, section AH n°235.

Etat Civil

Mariage

- Le 19/01/2019, Fares BEKOCHE et Coralie VERNIER.

Décès

- Le 14/12/2018, Emile GUYOT, né en 1932,
- Le 26/12/2018, Denise VERNIER, née en 1928,
- Le 26/12/2018, Jeannine GURNAUD, née en 1930
- Le 16/01/19, Lucie Chopard, veuve Chenu, née en 1930.

Deux gagnantes à la MSAP

Les gagnantes du jeu organisé lors des journées portes-ouvertes du 08 au 12/12/2018, des dix MSAP (Maison de Services Au Public) du Doubs installées au sein des locaux de La Poste, sont Mesdames Hélène Loisel de Besançon et Claire Léchine de Mamirolle.



Elles ont reçu, en présence de M. Huot, maire de Mamirolle, une tablette. Le jeu consistait en un quizz sur les services offerts par les MSAP.

Pour Mémoire, la MSAP de Mamirolle, inaugurée en octobre 2016, propose divers services gratuitement : Accès à internet, ordinateur, tablette, imprimante et scanner pour réaliser vos démarches auprès des organismes publics suivants : MSA, Pôle Emploi, DDFIP, CAR-SAT, CAF, Préfecture, avec l'appui si besoin de Françoise Gauthier-Locatelli, chargée de clientèle.

En 2018, la MSAP a reçu 344 visites et a aidé à traiter 385 demandes de renseignements. Le partenariat La Poste-MSAP permet à La Poste d'augmenter également la fréquentation de son bureau et de faire connaître ses produits : cartes cadeaux, vente de mobile...

FM

Infos circulation

Connaissez-vous ce panneau ?



Installé rue de l'École à l'intersection avec la rue des Oiseaux en montant et à proximité de l'arrière de la boulangerie en descendant ainsi que dans une portion de la rue des Quatre Vents entre les intersections avec la rue du Six Septembre d'une part et la Grande Rue d'autre part.

C'est le panneau «zone de rencontre»

Art R 110-21: «zone de rencontre : section de voie en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation ».

Il s'agit d'un partage de la voirie qui illustre le principe de prudence du plus fort (le véhicule) par rapport au plus faible (le piéton). La faible vitesse des véhicules devrait faciliter également l'usage du vélo et favoriser la cohabi-

tation des modes de déplacement.

Entrer à Mamirolle à 50 km/h, quel bonheur !



Nous avons pu remarquer qu'en arrivant au village, rue du stade par la départementale D410, nous devons respecter la limitation à 50 km/h une centaine de mètres avant d'entrer dans notre agglomération. En effet, de nouveaux panneaux ont été installés à l'entrée de La Chevillotte ! Nous allons pouvoir entrer à Mamirolle par la rue du stade à vitesse raisonnable. C'est merveilleux !

Changement de priorité



La route RD 112 venant de Naisey étant prioritaire sur les chemins vicinaux, les services du Département ont placé des panneaux «STOP» sur ces chemins aux abords du «pont de chemin de fer de Naisey». La priorité du passage sous ce pont a changé également : désormais ce sont les véhicules entrant qui sont prioritaires.

De Ma Bulle à ta plume...

Le deuxième atelier d'écriture «De Ma Bulle à ta plume» s'est déroulé le samedi 12 janvier de 9h30 à 12h30 dans une ambiance détendue et joyeuse.

Savez-vous ce que veut dire « aller à Canossa » ou alors « ergastule » ? ... Non ? Les participantes de l'atelier le savent maintenant. Cette expression et ce mot rare faisaient partie d'une série de mots qu'il fallait définir de façon amusante avant d'avoir la véritable définition.

« Aller à Canossa » signifie demander pardon avec humilité.

« Ergastule » : prison, cellule, cachot où les conditions de vie sont épouvantables.

Nous avons également travaillé sur les mots «valises». Ce sont des mots composés de morceaux non signifiants de deux ou plusieurs mots. Par exemple Courriel pour courrier électronique ou célibattante qui repose sur célibataire et battante. Nous avons ensuite joué à en inventer, ce qui nous a valu de gros fous rires.

Le prochain atelier aura lieu le

Samedi 9 mars de 9h30 à 12h30

Il reste encore quelques places, n'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque, par téléphone au 03 81 52 63 82, par mail bibliotheque.mamirolle@gmail.com ou tout simplement à la bibliothèque .

Peggy Ruffin, Responsable «Ma Bulle»

Eau et assainissement, ce qui change en 2019



Au 1er janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été transférées par les communes et leurs syndicats à la Communauté d'Agglomération du Grand

Besançon avec la création d'une régie communautaire.

Pour la commune de Mamirolle, le département Eau et Assainissement du Grand Besançon assure désormais l'exploitation de l'assainissement tandis que l'exploitation de l'eau reste assurée par la Société Gaz et Eaux. L'eau fournie aux habitants de Mamirolle restera l'eau prélevée dans la vallée de la Loue et sera distribuée par la Société Gaz et Eaux. En revanche la facturation sera désormais assurée par la CAGB.

Après avoir décidé de maintenir en 2018 les tarifs appliqués en 2017 commune par commune (ou syndicat), le conseil de communauté a fixé un certain nombre de règles pour une convergence des tarifs à l'horizon 2027 pour toutes les communes de la CAGB. Pour Mamirolle, le tarif contractuel du fermier continue de s'appliquer (avec la révision prévue) et la convergence s'effectue sur le prix total (CAGB + fermier), en ajustant la part de la collectivité, de façon à le maintenir constant SANS application de l'inflation jusqu'à la fin de la DSP (Délégation de Service Public) par la Société Gaz et Eaux. Le rapprochement vers le prix cible commencera l'année suivant la fin de la DSP, soit en 2028. Les prix cibles TTC pour l'année 2027 (hors inflation) est proposé à 3,30 €/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, soit 1,65 €/m³ pour l'eau et 1,65 €/m³ pour l'assainissement collectif, pour une facture de référence dite « 120 m³ ». Le prix cible sera réévalué chaque année avec l'inflation de l'avant-dernière année.

Si le montant total de la facture pour une consommation de 120 m³ par an ne change pas, en revanche la composition de la facture, c'est-à-dire le détail des coûts va changer. En effet, à partir du 1er janvier 2019, Le Grand Besançon instaure à tous les usagers du service de l'eau, une nouvelle tarification dite « tarification durable ». Cette application généralisée fait suite à l'expérimentation menée avec succès depuis 2016 sur le territoire de la Ville de Besançon. Le principe de cette tarification durable est basé sur un abonnement (part fixe) relativement bas, et une dégressivité du prix du mètre cube selon 2 seuils : gratuité en dessous des 3 premiers mètres cubes consommés, et tarif augmenté au-delà de 100 mètres cubes. Ainsi les consommateurs les plus vertueux verront probablement leur facture diminuer.

Avec une gratuité des 3 premiers m³ d'eau par logement, la tarification durable incite tous les usagers du service de l'eau potable à boire désormais au quotidien leur eau du robinet et ainsi, à réaliser des économies (l'achat d'eau en bouteilles s'élevant en moyenne à 500 €/an pour une famille de 4 personnes). Avec un tarif supérieur facturant les volumes dits de « confort », c'est-à-dire les consommations de plus de 100 m³ par an et par logement, les usagers sont également encouragés à maîtriser, voire à baisser, leur consommation d'eau. Cette tarification durable ne concerne que les ménages et non pas les commerces, services et administrations.

Pour bénéficier de la tarification durable et des 3 premiers m³ gratuits, chaque titulaire d'un contrat d'abonnement à l'eau potable devra déclarer le nombre de logements concernés. Un courrier sera envoyé par la société Gaz et Eaux au cours du 1er trimestre 2019 à cet effet.

Pour toute question ou information complémentaire sur le sujet de l'eau, connectez-vous sur le site de la CAGB : www.grandbesancon.fr/eau ou envoyez vos questions par mail à eau@grandbesancon.fr

Les vœux de Familles Rurales

L'Association Familles Rurales de Mamirolle vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'AFR de Mamirolle reste un interlocuteur auprès des familles et continue à vous proposer ses activités culturelles, sportives, créatrices à travers de nombreux ateliers auxquels vous pouvez participer, vous retrouver, échanger, développer des initiatives... Ceci ne serait pas possible sans l'aide des bénévoles responsables et également de partenaires comme la Mairie et autres associations. S'appuyer sur l'initiative et la participation collective, nouer des partenariats, valoriser l'engagement bénévole, privilégier le dialogue permet de gagner en efficacité et ainsi d'animer au mieux nos territoires.

Quelques dates à retenir

- **Soirée jeux pour toute la famille**, des plus petits aux plus grands, le **vendredi 15 Mars 2019 de 20h à 22h** à la petite salle des fêtes de Mamirolle,
- **AGO** de l'association, le **vendredi 5 Avril 2019 à 20h**, salle de l'ancienne Mairie, pour approbation du rapport moral et financier des comptes de l'année 2018,
- Une manifestation sportive inédite et familiale , le **dimanche 16 juin 2019** autour du Gymnase de Mamirolle, à 14h00 : « **course de trottinettes** » en collaboration avec le Comité des Fêtes de Mamirolle et à l'initiative d'un passionné de trottinettes.

L'équipe reste à votre écoute au 03 81 55 79 78 ou mail afr.mamirolle@wanadoo.fr

Marie-Anne Barbier, Présidente

AG «A vos masques» du 16/11/18



La présidente ouvre la séance à 20h45 et constate que le quorum est atteint avec 15 adhérents présents sur les 19 adhérents d'«A vos masques» en 2017-2018. Elle accueille Daniel Lethier, adjoint chargé des associations à la Mairie de Mamirolle et remercie les personnes présentes.

Patrice Dieudonné fait remarquer que seules

les personnes ayant réglé leur cotisation 2017-2018 ont été invitées à l'Assemblée Générale. Annie Huot, trésorière, précise que plusieurs relances ont été faites.

Présentation du bilan moral par la Présidente

La saison 2017-2018 a été compliquée pour la troupe :

Un texte difficile, des difficultés d'apprentissage et une diminution de la motivation des acteurs ont amené la troupe à prendre la décision d'annuler les représentations prévues sur la saison 2017-2018. S'en est suivie une période de recul nécessaire pour la troupe.

La Présidente remercie Patrice Dieudonné d'avoir su remobiliser les membres d'«A Vos Masques» afin de préparer l'avenir et le recrutement de la saison 2018-2019.

En l'absence de Marie-Jo Antao, secrétaire, Patrice Dieudonné, secrétaire adjoint, expose à son tour la démarche de reconstruction de l'envie et du projet de la saison à venir. Il signale à l'assemblée, que n'ayant pas vécu dans le groupe d'acteurs, il était plus facile de prendre ce rôle de moteur. Il remercie Fabienne Boucard et Luc Becker pour leur implication.

Les dispositions prises cet été : article sur le Journal, distribution de flyers et participation au forum ont permis de recruter six jeunes : Maryline, Rémi, Benoît, Anne Charlotte, Anaïs et Fanélie, un vrai vent de fraîcheur qui laisse présager un nouvel élan pour la prochaine saison !

Patrice Dieudonné précise que ce renouvellement était plus difficile dans l'histoire de la compagnie du fait de l'engagement fort attendu.

Mme Maryline Vezinier fait remarquer que, de son point de vue de « nouvelle arrivante », elle jugeait le groupe « A vos masques » impénétrable. Mme Compagne fait remarquer que, par le passé, il y a eu des intégrations régulières mais que l'intégration par les anciens n'était pas si facile.

Par ailleurs, la Présidente remercie Jean Pierre Bolard, leur nouveau metteur en scène, de sa présence.

La pièce choisie est

« Bienvenue dans l'immeuble » une comédie d'Yvon Taburet.

Cinq représentations sont prévues :

- 2 au Petit Kursaal de Besançon, au profit de « Semons l'Espoir » et du service de néonatalogie du CHRU et
- 3 à Mamirolle les 12,13 et 14 avril 2019.
- A noter qu'il était également prévu deux autres représentations à Mamirolle les 4 et 5 mai 2019 mais qui ont dû être annulées en raison de l'absence d'une des jeunes recrues (sera en stage aux Etats Unis) . Il est proposé de voir si une représentation ne pourrait pas être programmée ailleurs...

C'est donc une année plus légère qui permettra de satisfaire aux attentes diverses des adhérents (exercices, techniques théâtrales...) et de retrouver motivation et plaisir.

Présentation du bilan financier et budget prévisionnel par Annie Huot

Les comptes 2017-2018 en l'absence de recettes autres que les cotisations des adhérents présentent un déficit de 3 751 €. Cependant les précautions financières d'A vos masques, notamment lors de la présidence de M. Guy Moris, qui a conservé en trésorerie au moins une année budgétaire sont aujourd'hui appréciées puisque la disponibilité en compte au 6 septembre 2018 est de 13 300 €.

Le Bureau propose de voter une augmentation des cotisations pour les acteurs/actrices. Il propose une cotisation à 50€ pour les acteurs/actrices et de 20 € pour les adhérents non acteurs.

Guy Moris demande : pourquoi une telle augmentation ? Patrice Dieudonné lui répond que la mise en place d'exercices théâtraux avant la mise en place du projet justifie le tarif de l'adhésion. Par ailleurs, Bernard Monnet, trésorier adjoint, signifie qu'une autre raison est de revenir à un niveau de cotisation en adéquation avec les cotisations des associations d'aujourd'hui. Quelques exemples sont donnés... M. Moris précise que ce n'est pas le montant de la cotisation qu'il remet en cause mais son augmentation. M. Dieudonné répond que ces cotisations (donc adhésions) restent « familiales ».

La Présidente soumet au vote ces nouvelles cotisations :

- 20 € pour les non acteurs
- 50 € pour les acteurs

Les nouvelles cotisations sont adoptées : 14 voix pour et 1 voix contre.

La Présidente soumet au vote le bilan financier et le budget prévisionnel. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration aura lieu lors de l'AG 2019

La séance est levée à 22h00.

Chantal Jeanney, Présidente

Événement « Flamenco et Victor Hugo » sur le Plateau du 03 au 10 février 2019



La Compagnie Duende Flamenco, la bibliothèque «Ma Bulle» et la Cie «A vos Masques» de Mamirolle, la bibliothèque de Morre et la commune de Saône vous proposent trois spectacles en février 2019. Ceux-ci font partie d'un projet Flamenco durant le premier semestre 2019 sur les 3 communes (plus Montfaucon) : expositions, projets et spectacles scolaires.

Le spectacle « A la Découverte du Flamenco » a été diffusé le 26 janvier à la bibliothèque de Mamirolle lors des Portes Ouvertes avec une animation et la participation des élèves de l'école.

Les spectacles « Flamenco et V. Hugo » mélangent flamenco et textes extraits des « Misérables » de V. Hugo.
Écriture et mise en scène : Laurence Marion-Diaz
Chorégraphies : Albane Mathieu-Fuster
Distribution : Laurence Marion-Diaz, Albane Mathieu-Fuster, Magalie Journot
Tarif (par spectacle) : 8€ / 2€ pour les moins de 15 ans
Pas de réservation

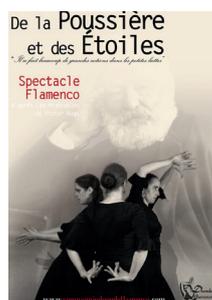
Trois Rendez vous



La Jeune Fille de la Mer et la Plume de V. Hugo Dimanche 3 février 2019 à 16h Salle socioculturelle de Morre

Conte dansé sur la découverte des émotions – Public familial à partir de 3 ans

Il y a longtemps, très longtemps, on ne sait pas comment, une goutte d'eau sortit du grand océan et se mit à grossir, grossir, grossir jusqu'à devenir une énorme boule. La boule se laissa flotter jusqu'au rivage puis roula sur la plage. Tout à coup, la boule bougea, et l'on vit apparaître une jeune fille. Enfin... Elle ressemblait à une jeune fille, à une jeune fille comme toutes les autres... Mais ce n'était pas une jeune fille comme toutes les autres...



De la Poussière et des Étoiles Vendredi 8 février 2019 à 20h Salle Guinemand à Saône.

Spectacle de danse (avec des textes) d'après «Les Misérables» sur le thème des combats de V. Hugo

Victor Hugo et le Flamenco ? Oui !
Le Flamenco est né d'un cri, celui du désespoir, celui de la révolte, celui de la colère. Victor Hugo a, lui aussi, poussé un cri, un cri contre les injustices

et contre la misère. A nous de pousser notre cri ! Ce spectacle parle de nos combats, quand nous mordons la poussière et quand nous sommes la tête dans les étoiles .



L'Étincelle

Dimanche 10 février 2019 à 16h
Salle des Fêtes de Mamirolle

Théâtre et danse sur le thème de l'écologie, l'humour et la poésie ! –
Public familial à partir de 7 ans

Dans un futur peut-être pas si lointain... Une jeune femme débarque sur Terre et trouve un livre «Les Misérables». Elle en lit l'introduction et soudain, elle voit apparaître deux personnages étranges : «Misère» et «Ignorance». Celles-ci, un peu loufoques, veulent disparaître et partir en vacances...

La Compagnie Duende Flamenco

Art faisant écho à ce qui peuple l'âme humaine, le Flamenco nous parle de ce que nous vivons, nous ressentons, de ce qui nous tourmente et nous réjouit. Il possède un sens aigu de la fête et une vision tragique de l'existence.

Basée à Besançon (Doubs / Franche-Comté), la compagnie Duende Flamenco a été fondée en 2007 par deux artistes passionnées de Flamenco et de littérature, Albane Mathieu-Fuster et Laurence Marion-Diaz.

Mûes par le désir de partage, de rencontre et de transmission, elles cultivent des espaces pédagogiques et créatifs avec pour support premier la danse flamenca et secondaire l'écriture.

L'expressivité de la danse flamenca, sa richesse technique, gestuelle et rythmique sont autant d'outils dont elles disposent afin de partager et d'exprimer leur sensibilité, leurs réflexions et leurs convictions.

Les textes qu'elles écrivent ou choisissent dans la littérature ou la poésie ont un rôle similaire auquel s'ajoute celui de la transmission.

La Compagnie n'a cessé de se développer autour de deux activités: la création de spectacles et les actions culturelles.

Plus d'infos sur la compagnie Duende Flamenco sur le site: www.compagnieduendeflamenco.com ou sur la page facebook

Renseignements sur les trois spectacles :

Compagnie Duende Flamenco : 06 73 73 20 57
cienduendeflamenco@gmail.com

www.compagnieduendeflamenco.com

ou :

Mme Ruffin, Bibliothèque «Ma Bulle» : 07 81 39 66 84

Mme Martinet, Mairie de Morre : 06 82 38 19 12

Mme Courcier, Mairie de Saône : 06 68 42 41 11



DIMANCHE 16 JUN 2019
1^{ère} COURSE DE TROTTINETTES
MAMIROLLE
 1^{er} Départ à 14 heures
 Courses en ligne et en relais



Nombreuses récompenses



Renseignements et inscriptions :
[coursestrottinettesmamirolle.jimdofree.com](http://www.coursestrottinettesmamirolle.jimdofree.com)

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
 Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
 Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
 Fax 03 81 55 74 61
 Mail..... mairie@mamirolle.com
 Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
 Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
 Responsable de rédaction : F. Martin
 Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
 S. Seyer - C. Manganoni
 Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet

Agenda

- **01/02/19 - Chez le véto/Moyen-Âge** Ludothèque La Toupie
 9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- **02/02/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
 15h30 - Garçons B < 15 ans /Morteau - Championnat honneur régional
 17h15 - Garçons A < 15 ans /Palente - Championnat excellence régional
- **02/02/19 - Gymnase de Saône** ESM Handball
 21h00 - Seniors filles B / Orchamps Vennes - Championnat pré-national
- **03/02/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
 14h00 - Seniors garçons B / Val de Saône - Championnat honneur régional
 16h00 - Seniors garçons A / Lure - Championnat excellence régional
- **08/02/19 - Animation** Relais Ass. Mat.
 9h30 - 11h30 - Salle du périscolaire
- **08/02/19 - Assemblée Générale** Club des Retraités
 15h00 - Salle des fêtes annexe - Accueil des nouveaux adhérents
- **09/02/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
 15h00 - Filles B < 18 ans / Mamay - championnat honneur régional
 17h00 - Seniors garçons B / Bethoncourt-Valentigney - Champ. honneur rég.
 19h00 - Seniors garçons A / Doubs Central - Championnat excellence rég.
- **09/02/19 - Gymnase de Saône** ESM Handball
 18h30 - Seniors filles A / Strasbourg - Championnat National 2
- **10/02/19 - L'Étincelle** Cie Duende Flamenco et Ma Bulle
 16h00 - Salle des fêtes de Mamirolle.
- **10/02/19 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
 14h00 - Garçons B < 13 ans / Mahorais - Championnat honneur régional
 15h30 - Garçons A < 15 ans / ESBM - Championnat honneur régional
- **12/01/19 - Monde féérique** Bébé-livres
 10h30 - 11h30 - Ma Bulle, bibliothèque municipale
- **15/02/19 - Chez le Véto/Moyen-Âge** Ludothèque La Toupie
 9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire

Dans le cadre du grand débat national, la Commune de Mamirolle ouvre un cahier qui est disponible pour tous à l'accueil de la Mairie. Exprimez-vous.

Pensez à protéger vos compteurs contre le gel

Le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace de votre compteur, surtout s'il est placé dans un regard extérieur.

L'abonné doit mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique. Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité. Ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place pour la période hivernale, doit être retirée en mars afin d'éviter la condensation sur l'écran du compteur.

Rappel

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés.
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.



Les jeudis 14 et 28 fév.

Les jeudis 07 et 21 fév.